Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_05-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
25

nombre de membres absents excusés représentés :
4

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. CANTIER), Mme Sophie GOMES (pouvoir à Mme CONDET), Mme Laure DELAMON (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/09/05 – Espace Ivette ROUJON – compte-rendu annuel à la collectivité de la SPL Agate au 31 décembre 2024

Rapporteur : Mme Patricia POUBLANC

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Marguerittes désignant la SPL Agate en qualité de mandataire en date du 27 avril 2022 ;

VU la convention de mandat entre la SPL Agate et la commune de Marguerittes en date du 11 mai 2022 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024/03/30 du 13 mars 2024 relative à la dénomination de l'espace Ivette ROUJON

2. Eléments de contexte

Par courrier du 28 juin 2025, la Société Publique Locale (SPL) Agate a transmis à la mairie le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant le mandat d'études et de travaux pour la création d'un village des solidarités à Marguerittes.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il se présente en résumé comme suit :

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_05-DE

PRESENTATION DE L'OPERATION

– rappel du programme et des objectifs de l'opération

L'"Espace Ivette ROUJON" offrira aux Marguerittoises et Marguerittois de tous âges, mais également aux habitants des communes environnantes, une offre de services (sociaux, culturels, associatifs, …) regroupée en un même lieu, qui permettra de :

- favoriser les solidarités entre les personnes,
- viser à la lutte contre l'isolement et réduire l'exclusion,
- privilégier la prévention,
- participer à la construction du lien social de proximité et à la cohésion sociale du territoire,
- rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale,
- développer des outils de gestion et d'évaluation,
- faciliter la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Tous pourront trouver en un seul et même lieu les prestations proposées par France Services et le Centre Communal d'Action Sociale, par le centre socioculturel ESCAL et par le centre médico-social du Conseil départemental du Gard. Mais aussi un espace de vie et de rencontre plus performant, qu'il s'agisse d'activités associatives ou de rendez-vous culturels, avec une salle Picard mise aux standards actuels et dotés d'équipements professionnels.

Le projet de construction de l'espace Ivette ROUJON revêt plusieurs enjeux transversaux :

- une insertion urbaine maîtrisée ;
- une architecture à l'échelle de tous y compris des enfants ;
- évolutivité ;
- performances environnementales ambitieuses ;
- conception partagée.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2024

– les dépenses réalisées

– Les études pré-opérationnelles : **29 570.00 € HT**
(études de sol, géomètre) dont 5 739.00 € HT de dépenses en 2024

– Honoraires sur travaux **413 109.00 € HT**
(maîtrise d'œuvre, CT, CSPS…) dont 155 769.00 € HT de dépenses en 2024

– Travaux **0 € HT**

– Branchements réseaux / VRD **0 € HT**

– Honoraires de la société **79 590.00 € HT**
dont 7 883.00 € HT de dépenses en 2024

– Frais divers (frais AAPC, reproduction, indemnités des équipes soumissionnaires au concours de Moe…) : **49 176.00 € HT**
dont 368.00 €HT de dépenses en 2024

L'ensemble des dépenses réalisées en 2024 s'élèvent à : 169 758.00 € HT
L'ensemble des dépenses réalisées au 31/12/2024 s'élèvent à : 571 445.00 € HT

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_05-DE

POURSUITE DE L'OPERATION

- dépenses à engager

- Etudes pré-opérationnelles (études de sol, études techniques …) restant à réaliser 9 284.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 38 854.00 € HT

- Honoraires sur travaux restant à réaliser 493 811.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 906 920.00 € HT

- Travaux restant à réaliser 5 900 000.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 5 900 000.00 € HT

- Branchement réseaux restant à réaliser 20 000.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 20 000.00 € HT

- Honoraires de la société 244 325.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 323 915.00 € HT

- Frais divers 196 915.00 € HT
 Estimation globale en fin d'opération 246 091.00 € HT

L'ensemble des dépenses restant à réaliser s'élève à 6 864 335.00 € HT
L'ensemble des dépenses à terminaison de l'opération s'élève à 7 435 780.00 € HT

4 – TRESORERIE

Conformément à l'article 23.4 de la convention de mandat, depuis le début du projet, la SPL Agate a perçu 432 000 € à titre d'avance.

3. Incidence financière

La présentation de ce compte rendu d'activités n'a pas d'incidence financière.

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (M. BRUYERE, M. GUILLEMIN, Mme BOISSIERE DE CILLIA, M. SAUD et Mme LORBLANCHET) :

Article 1 : **approuve** ce compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant la convention de mandat de l'espace Ivette ROUJON à Marguerittes et présenté par la SPL Agate.

5. Annexe

Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 – Espace Ivette ROUJON

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805